

Légende

- AC2 : Servitude de protection des sites et monuments naturels
 - bleu " b "
 - bleu trame " Bcu "
 - rouge " r "
 - rouge " R "
 - EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
 - PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
 - I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz
 - I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - Servitudes relatives aux réseaux HTA
 - Servitudes relatives aux réseaux BT
 - T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
- Servitudes non figurées sur le plan :
- A4 : Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux
 - T7 : Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement



AGENCE DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
123 rue du Temple de Bérou
35116 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
Tél. +33 (0)2 99 30 12 12
contact@quarta.fr

Approbation Carte Communale : 15/07/2019

Dossier n°

SJ180579U

Echelle :

1/3000

